



**La lutte contre les causes
de la pauvreté
en Chaudière-Appalaches**

Avis régional

**Présenté au
Ministre d'État à l'Emploi et à la Solidarité sociale,
Monsieur Jean Rochon,
et à la Ministre déléguée à la lutte contre la pauvreté et
l'exclusion, Madame Nicole Léger
pour l'élaboration d'une stratégie nationale de lutte contre la
pauvreté**

**par le
CRCD de Chaudière-Appalaches**

Montmagny, novembre 2001

**PRÉSENTATION DU
CONSEIL RÉGIONAL DE CONCERTATION ET DE DÉVELOPPEMENT
DE CHAUDIÈRE-APPALACHES**

Avec la réforme *Développer les régions du Québec* de 1991, les conseils régionaux de développement (CRD) ont été reconnus comme l'instance représentative en matière de développement régional à l'échelle de chacune des régions administratives. Le CRCD de Chaudière-Appalaches a été reconnu par décret gouvernemental le 28 octobre 1992. Avec la mise en œuvre de la *Politique de soutien au développement local et régional* et l'adoption de la *Loi sur le ministère des Régions* le 19 décembre 1997, le gouvernement venait confirmer le rôle des CRD du Québec. Le gouvernement leur reconnaît un rôle de concertation des intervenants en région, de planification et de conseiller auprès du gouvernement pour tout ce qui touche le développement économique, social et culturel des régions. À cette fin, un seul CRD est désigné pour chaque région administrative du Québec et est reconnu à titre d'interlocuteur privilégié du gouvernement pour leur région respective. Les fonctions et responsabilités des CRD contenues dans la loi sont les suivantes :

- Favoriser la concertation entre les partenaires de la région;
- Donner des avis au gouvernement sur tout ce qui touche le développement de la région;
- Réaliser un plan stratégique définissant les grands objectifs de développement de la région;
- Sur la base du plan stratégique, conclure avec le gouvernement une entente-cadre dans laquelle les parties conviennent des axes et priorités de développement de la région;
- Conclure, avec les ministères ou organismes du gouvernement et, le cas échéant, avec d'autres partenaires, des ententes de régionalisation (spécifiques) pour la mise en œuvre de l'entente-cadre ou pour prévoir des mesures en vue d'adapter aux particularités de la région l'action gouvernementale;
- Tout autre mandat que lui confie le ministre.

Les instances décisionnelles du CRCD de Chaudière-Appalaches sont représentatives des principales forces politiques et socioéconomiques de la région et se composent d'une assemblée générale d'au-delà de 300 membres, d'un comité exécutif de 13 membres et d'un conseil d'administration de 65 représentants provenant des secteurs suivants :

- Le milieu municipal : 22 élus municipaux comprenant les 11 préfets des MRC;
- Les représentants des 11 CLD de la région;
- Les 23 partenaires socioéconomiques des secteurs suivants : tourisme, marché du travail, commissions scolaires, culture, environnement, santé et services sociaux, économie sociale, loisirs et sports, développement social, communautaire et d'intérêt, enseignement et formation de la main-d'œuvre, affaires et nouvelle économie, ressources naturelles;
- Les 8 députées et députés des circonscriptions électorales provinciales à titre de membre d'office, incluant la ministre responsable de la région;
- Le sous-ministre adjoint du Bureau régional de Chaudière-Appalaches du ministère des Régions à titre d'observateur.

**LISTE DES MEMBRES DE LA
TABLE RÉGIONALE DE COORDINATION
EN DÉVELOPPEMENT SOCIAL ET LUTTE À LA PAUVRETÉ
DE CHAUDIÈRE-APPALACHES**

Santé et services sociaux

Régie régionale de la santé et des services sociaux
de Chaudière-Appalaches - Direction de la santé
publique

Organisations communautaires

Inter-CDC Chaudière-Appalaches

Habitation

Office municipal d'habitation de Lévis

Carrefours jeunesse-emploi de Chaudière-
Appalaches

Loisir et sport

Unité régionale de loisir et de sport de Chaudière-
Appalaches

Éducation

Regroupement des cégeps de Chaudière-Appalaches
et Québec

Condition féminine

Réseau des groupes de femmes de Chaudière-
Appalaches

Aînés

Table de concertation des aînés de Chaudière-
Appalaches

Économie sociale

Table régionale d'économie sociale

Ministère

Direction régionale d'Emploi-Québec Chaudière-
Appalaches

Ministère

Ministère de la Sécurité publique
Direction régionale de la Capitale nationale et de
Chaudière-Appalaches
Direction générale des services correctionnels

Organisations communautaires

Table régionale des organismes communautaires de
Chaudière-Appalaches

Ministère

Direction régionale de la Sécurité du Revenu
Chaudière-Appalaches

Centres locaux de développement

Centres locaux de développement de Chaudière-
Appalaches (ARDECA)

Éducation

Conférence des présidents et directeurs généraux
des commissions scolaires Chaudière-Appalaches

Municipalités et MRC

Conférence des préfets de Chaudière-Appalaches

Ministère

Ministère des Régions - Chaudière-Appalaches

Coordination

CRCD de Chaudière-Appalaches

TABLE DES MATIÈRES

Introduction	1
THÈME 1 : ÉTAT DE LA SITUATION RÉGIONALE EN MATIÈRE DE PAUVRETÉ	2
1.1 <i>Quel est l'état de la pauvreté dans votre région (selon les diverses facettes de la pauvreté : revenus, emploi, éducation, santé, logement, etc.)?</i>	2
1.2 <i>Comment votre région se situe-t-elle par rapport au reste du Québec?.....</i>	8
1.3 <i>En matière de pauvreté, quelles sont les problématiques les plus importantes dans votre région?.....</i>	9
1.4 <i>Quels sont les groupes de personnes les plus touchés par la pauvreté et dans quelles parties du territoire se retrouvent-ils?.....</i>	10
THÈME 2 : ÉTAT DE LA CONCERTATION ET DE LA MOBILISATION	13
2.1 <i>Quelles étapes ont été franchies dans la concertation régionale en matière de lutte contre la pauvreté?</i>	13
2.2 <i>Quel est l'état de la mobilisation des partenaires en matière de lutte contre la pauvreté?</i>	14
2.3 <i>Comment évaluez-vous la collaboration intersectorielle dans votre région?.....</i>	14
THÈME 3 : DOCUMENT « NE LAISSER PERSONNE DE CÔTÉ ! ».....	15
3.1 <i>Créer la richesse, la partager et développer l'emploi constituent les premiers outils pour lutter contre la pauvreté.....</i>	15
3.2 <i>Miser sur la valorisation du travail ainsi que sur le potentiel des personnes et des collectivités</i>	15
3.3 <i>Favoriser une prise en charge locale et mobiliser la société civile autour de la lutte contre la pauvreté</i>	16
3.4 <i>Agir sur toutes les dimensions de la pauvreté de manière intersectorielle.....</i>	17
3.5 <i>Prévenir la pauvreté par une intervention précoce auprès des enfants.....</i>	17
3.6 <i>Améliorer et adapter le filet de sécurité sociale</i>	17
3.7 <i>Au sujet des personnes ciblées.....</i>	18
THÈME 4 : PRIORITÉS D'ACTION RÉGIONALES	19
4.1 <i>Quelles sont les priorités d'action de votre région en matière de lutte contre la pauvreté?</i>	19
4.2 <i>Quels rôles le CRCDD de Chaudière-Appalaches, la Ville nouvelle de Lévis et les autres partenaires devraient avoir dans la mise en œuvre de ces priorités ?.....</i>	20
4.3 <i>Comment, dans le cadre d'une stratégie nationale de lutte contre la pauvreté, le gouvernement peut mieux soutenir les priorités d'action de votre région?.....</i>	21
4.4 <i>Quels gestes du gouvernement pourraient favoriser la mobilisation de l'ensemble des partenaires de votre milieu en faveur des personnes en situation de pauvreté ?.....</i>	21

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 :	Territoire et démographie	2
Tableau 2 :	Chômage chez les femmes et les hommes âgés entre 25 et 34 ans, dans les MRC où le taux de chômage est supérieur à la moyenne nationale (1996).....	3
Tableau 3 :	Chômage chez les femmes et les hommes âgés entre 35 et 54 ans, dans les MRC où le taux de chômage est supérieur à la moyenne nationale (1996).....	3
Tableau 4 :	Chômage chez les femmes et les hommes âgés entre 55 et 64 ans, dans les MRC où le taux de chômage est supérieur à la moyenne nationale (1996).....	3
Tableau 5 :	MRC où le taux de chômage est égal ou inférieur à la moyenne régionale et où le taux d'emploi à temps partiel est supérieur au taux national, chez les femmes âgées de 15 ans et plus (1996).....	4
Tableau 6 :	MRC où le taux de chômage est égal ou inférieur à la moyenne régionale et où le taux d'emploi à temps partiel est supérieur au taux national, chez les hommes âgés de 15 ans et plus (1996)	4
Tableau 7 :	Comparaison des revenus entre les emplois à plein temps et les emplois à temps partiel chez les femmes et chez les hommes (1996).....	5
Tableau 8 :	Prestataires de l'assistance-emploi (juin 2001)	6
Tableau 9 :	MRC où l'absence de diplôme de secondaire V est supérieure à la moyenne nationale, chez les femmes et chez les hommes âgés entre 20 et 34 ans (1996)	7
Tableau 10 :	MRC où l'absence de diplôme de secondaire V est supérieure à la moyenne nationale, chez les femmes et les hommes âgés entre 20 et 54 ans (1996).....	8
Tableau 11 :	MRC où le taux de familles à faible revenu est supérieur au taux régional (1996)	10
Tableau 12 :	MRC où le taux de personnes à faible revenu hors familles est supérieur au taux régional (1996).....	10
Tableau 13 :	MRC où le taux de familles monoparentales est supérieur au taux régional (1996)	11
Tableau 14 :	MRC où le taux de personnes vivant seules est supérieur au taux régional (1996)	11

INTRODUCTION

Le ministre d'État à l'Emploi et à la Solidarité sociale, Monsieur Jean Rochon, et la ministre déléguée à la lutte contre la pauvreté et l'exclusion, Madame Nicole Léger, ont confié aux conseils régionaux de développement (CRD), à la fin août 2001, le mandat de préparer, dans chacune des régions du Québec, une rencontre entre l'équipe ministérielle et le conseil d'administration du CRD. Les objectifs de la rencontre régionale sont de :

1. Dégager des consensus sur des orientations et grands axes d'action;
2. Faire connaître les enjeux régionaux et les priorités d'action et,
3. Préciser comment le gouvernement peut mieux soutenir les actions des régions.

En Chaudière-Appalaches, la rencontre régionale est prévue pour le jeudi 1^{er} novembre prochain. Afin de préparer cette rencontre régionale, le conseil d'administration du CRCD a mandaté la Table régionale de coordination en développement social et lutte à la pauvreté pour préparer un avis. Le présent document est ainsi basé sur cet avis, lequel a été complété au CRCD.

Le présent avis reprend la grille proposée par le MESS dans le cadre de la consultation gouvernementale. Quatre thèmes y sont ainsi traités :

1. État de la situation régionale en matière de pauvreté;
2. État de la concertation et de la mobilisation;
3. Document « Ne laisser personne de côté! » et,
4. Priorités d'action régionales.

Cet avis s'appuie sur des statistiques et faits saillants recueillis auprès de sources multiples¹. Dans le but de simplifier la présentation, toutes les références n'y sont pas systématiquement indiquées.

¹ Voir les références à la fin.

THÈME 1 : ÉTAT DE LA SITUATION RÉGIONALE EN MATIÈRE DE PAUVRETÉ

Chaudière-Appalaches est une région notamment reconnue pour son faible taux de chômage, parmi l'ensemble des régions du Québec et pour le dynamisme de ses entreprises, en particulier dans le secteur manufacturier. Cette image suggérerait une situation plutôt favorable du point de vue économique et pour la croissance de la région. Toutefois, un examen au-delà de ces indicateurs somme toute très généraux permettra de cerner plus précisément l'état de la situation en matière de pauvreté en Chaudière-Appalaches, sur le plan des territoires et des groupes de personnes (ou clientèles). Le portrait de la région, au-delà de l'image habituelle, sera plus près de la réalité. Il est à noter que les statistiques présentées ici demeurent partielles en ce que certaines sources de données n'ont pu être pleinement consultées dans le temps imparti pour la présente consultation, ce qui pourra être complété ultérieurement².

1.1 Quel est l'état de la pauvreté dans votre région (selon les diverses facettes de la pauvreté : revenus, emploi, éducation, santé, logement, etc.)?

Territoire et démographie

La population de Chaudière-Appalaches est concentrée à environ 30 % dans les MRC de Desjardins et des Chutes-de-la-Chaudière, lesquelles composeront la Ville nouvelle de Lévis à compter de janvier 2002. C'est dans une partie de ce territoire et dans Beauce-Sartigan que la population a crû principalement entre 1991 et 1996.

Tableau 1 : Territoire et démographie

Superficie	15 138 km ²
MRC	11
Municipalités	161
Population (1996)	380 500
Densité de la population	
Ville nouvelle de Lévis	181 à 201 personnes/km ²
9 autres MRC	9,5 à 31,6 personnes/km ²
Chaudière-Appalaches	25,2 personnes/km ²
Croissance de la population de 1991 à 1996	
Chaudière-Appalaches	3,4 %

² Mentionnons notamment l'étude récente : Tremblay, Simon (2001). La pauvreté en Chaudière-Appalaches : des chiffres mais surtout des visages. Sainte-Marie, Régie régionale de la santé et des services sociaux de Chaudière-Appalaches, Direction de la santé publique, 68 p. (septembre).

Emploi et chômage

Si Chaudière-Appalaches est reconnue pour son faible taux de chômage au Québec, l'examen des données par MRC démontre que la situation apparaît sous un autre visage, comme en font foi les tableaux 2, 3 et 4. En effet, le taux de chômage est, dans certaines MRC et pour différents groupes d'âge, parfois supérieur à la moyenne nationale.

Tableau 2 : Chômage chez les femmes et les hommes âgés entre 25 et 34 ans, dans les MRC où le taux de chômage est supérieur à la moyenne nationale (1996)

Territoire	Taux de chômage
MRC de Montmagny	15,0 %
Chaudière-Appalaches	8,3 %
Québec	12,5 %

Tableau 3 : Chômage chez les femmes et les hommes âgés entre 35 et 54 ans, dans les MRC où le taux de chômage est supérieur à la moyenne nationale (1996)

Territoire	Taux de chômage
MRC de L'Islet	15,5 %
MRC des Etchemins	11,5 %
MRC de Montmagny	15,0 %
Chaudière-Appalaches	8,7 %
Québec	10,4 %

Tableau 4 : Chômage chez les femmes et les hommes âgés entre 55 et 64 ans, dans les MRC où le taux de chômage est supérieur à la moyenne nationale (1996)

Territoire	Taux de chômage
MRC de L'Islet	21,2 %
MRC de Montmagny	17,7 %
MRC des Etchemins	16,9 %
MRC de Beauce-Sartigan	13,7 %
MRC de L'Amiante	12,7 %
Chaudière-Appalaches	11,0 %
Québec	11,2 %

Dans les MRC où le taux de chômage est égal ou inférieur à la moyenne régionale qui est, rappelons-le, faible, le taux d'emploi à temps partiel³ est dans plusieurs cas supérieur à la moyenne nationale. Ainsi, les femmes de 5 MRC sur 11 connaissent un taux d'emploi à temps partiel supérieur à celui du Québec (Tableau 5). Chez les hommes, la même situation prévaut dans 3 MRC (Tableau 6). Or, les emplois à temps partiel peuvent être moins rémunérateurs que ceux à temps plein⁴.

Tableau 5 : MRC où le taux de chômage est égal ou inférieur à la moyenne régionale et où le taux d'emploi à temps partiel est supérieur au taux national, chez les femmes âgées de 15 ans et plus (1996)

Territoire	Emploi à temps partiel	Taux de chômage
Robert-Cliche	64,3 %	9,3 %
L'Amiante	64,3 %	9,0 %
Lotbinière	60,9 %	9,4 %
Beauce-Sartigan	60,8 %	9,0 %
Bellechasse	56,3 %	8,6 %
Chaudière-Appalaches	58,8 %	9,4 %
Québec	55,8 %	11,2 %

Tableau 6 : MRC où le taux de chômage est égal ou inférieur à la moyenne régionale et où le taux d'emploi à temps partiel est supérieur au taux national, chez les hommes âgés de 15 ans et plus (1996)

Territoire	Emploi à temps partiel	Taux de chômage
Lotbinière	51,3 %	9,7 %
Beauce-Sartigan	49,0 %	8,5 %
Robert-Cliche	48,9 %	8,4 %
Chaudière-Appalaches	45,5 %	9,7 %
Québec	44,2 %	12,3 %

³ Temps partiel signifie : Temps partiel ou partie de l'année.

⁴ Il est à noter qu'un emploi à temps partiel n'est pas nécessairement moins rémunérateur qu'un emploi à temps plein.

Revenu moyen

Le Tableau 7 donne une indication quant à la différence de revenu moyen entre les emplois à plein temps et les emplois à temps partiel, ceci chez les femmes et chez les hommes. Ainsi qu'on peut le constater, les revenus varient de façon très importante selon qu'il s'agit d'emplois à plein temps ou à temps partiel. Notons toutefois que ces comparaisons ne tiennent pas compte des différents types d'emploi en cause, lesquels représentent divers niveaux de revenus. Globalement, la région est au 13^e rang sur 17, en 1998, pour les revenus moyens totaux (22 594 \$ contre 25 367 \$).

Tableau 7 : Comparaison des revenus entre les emplois à plein temps et les emplois à temps partiel chez les femmes et chez les hommes (1996)

Territoire	Emploi à plein temps	Emploi à temps partiel
Femmes		
Chaudière-Appalaches	24 800 \$	11 928 \$
Québec	28 449 \$	12 996 \$
Hommes		
Chaudière-Appalaches	33 822 \$	17 832 \$
Québec	39 340 \$	18 888 \$

Prestataires de l'assistance-emploi

Chaudière-Appalaches compte proportionnellement moins de prestataires de l'assistance-emploi (Sécurité du revenu) qu'à l'échelle nationale, les taux respectifs étant de 5,9 contre 9,2 (2000). Toutefois, les prestataires de la région sont pour une large part des prestataires avec des contraintes sévères à l'emploi⁵. En effet, ainsi que l'indique le Tableau 8, 41,0 % des prestataires de la région ont des contraintes sévères à l'emploi alors qu'à l'échelle nationale, le taux correspondant est de 29,8 %. La durée cumulative de présence à l'aide est aussi plus longue qu'au Québec alors que 81,1 % des prestataires cumulent 48 mois ou plus contre 76,0 % au Québec. En Chaudière-Appalaches, près de un prestataire sur deux (45,0 %) cumule une présence à l'assistance-emploi de 10 ans ou plus. L'importance des contraintes sévères à l'emploi nous conduira à proposer (plus loin dans cet avis) d'autres mesures pour lutter contre la pauvreté que la seule insertion ou réinsertion en emploi...

⁵ Trois catégories de prestataires sont identifiées à l'assistance-emploi : a) sans contrainte à l'emploi ; b) avec contraintes temporaires à l'emploi et c) avec contraintes sévères à l'emploi.

Tableau 8 : Prestataires de l'assistance-emploi (juin 2001)

Caractéristiques des prestataires	Chaudière-Appalaches	Québec
Contraintes sévères à l'emploi parmi l'ensemble des prestataires	41,0 %	29,8 %
Contraintes temporaires à l'emploi	24,2 %	25,6 %
Sans contraintes à l'emploi	34,8 %	44,6 %
Durée cumulative de présence à l'aide de 48 mois et plus	81,1 %	76 %
Durée cumulative de présence à l'aide de 10 ans et plus	45,0 %	37,0 %
Familles monoparentales	12,7 %	16,7 %
Enfants à charge	20,7 %	27,1 %

Chez les prestataires sans contraintes à l'emploi, on observe les caractéristiques suivantes :

- Niveau de scolarité faible : 70 % possèdent un niveau de scolarité secondaire ce qui ne signifie pas l'obtention d'un diplôme d'études secondaires.
- Surtout des personnes seules : 60 %.
- Un peu plus d'hommes (53 %) que de femmes (47 %).

Le faible niveau de scolarité sera important à considérer au moment d'envisager des mesures pour lutter contre la pauvreté.

En conclusion de cette section sur les prestataires de l'assistance-emploi, mentionnons que la clientèle représente globalement 17 854 prestataires pour lesquels les déboursés mensuels s'élèvent à 7 868 000 \$ (juin 2001).

Scolarité

La scolarité représente un facteur important à considérer dans la lutte à la pauvreté. En effet, les personnes avec un faible niveau de scolarité risquent sans doute davantage de perdre leur emploi ou d'avoir de la difficulté à en trouver un dans un contexte de ralentissement économique, de récession ou de mises à pied massives. Or, en Chaudière-Appalaches, un nombre important de personnes ont un faible niveau de scolarité. En témoignent les données chez les jeunes âgés de moins de 35 ans (Tableau 9) à une époque très récente (1996) lors de laquelle on ne pouvait pas dire que l'éducation ne représentait pas une valeur sociale importante au Québec. Quelque huit des onze MRC comptent une proportion plus grande que celle du Québec de jeunes âgés entre 20 et 34 ans sans diplôme de secondaire V.

Le même tableau montre cependant que la situation est différente chez les femmes que chez les hommes. En premier lieu, les femmes sans diplôme de secondaire V sont légèrement moins nombreuses dans la région qu'au Québec (12,4 % contre 12,6 %) alors que les hommes sans diplôme de secondaire V sont un peu plus nombreux en Chaudière-Appalaches qu'à l'échelle nationale (17,5 % contre 15,9 %). Deuxièmement, les femmes comptent proportionnellement moins de personnes sans diplôme de secondaire V que les hommes; ceci est vrai dans toutes les MRC sauf dans une (Montmagny).

Tableau 9 : MRC où l'absence de diplôme de secondaire V est supérieure à la moyenne nationale, chez les femmes et chez les hommes âgés entre 20 et 34 ans (1996)

Territoire	Sans diplôme de Sec. V ⁶	
	Femmes	Hommes
L'Islet	21,2 %	28,3 %
Beauce-Sartigan	18,5 %	25,4 %
Montmagny	21,3 %	20,9 %
Les Etchemins	19,7 %	22,0 %
Lotbinière	16,0 %	20,2 %
Robert-Cliche	14,4 %	20,7 %
La Nouvelle-Beauce	14,5 %	16,9 %
L'Amiante	13,1 %	17,2 %
Chaudière-Appalaches	12,4 %	17,5 %
Québec	12,6 %	15,9 %

La même situation que celle qui vient d'être décrite chez les femmes et chez les hommes âgés entre 20 et 34 ans peut être observée lorsque la tranche d'âge étudiée varie entre 20 et 54 ans (Tableau 10).

⁶ Les données des tableaux sur la scolarité (Tableaux 9 et 10) sont triées dans un ordre décroissant en fonction du total des femmes et des hommes par MRC, cette donnée n'apparaissant pas dans le tableau.

Tableau 10 : MRC où l'absence de diplôme de secondaire V est supérieure à la moyenne nationale, chez les femmes et les hommes âgés entre 20 et 54 ans (1996)

Territoire	Sans diplôme de Sec. V ⁷	
	Femmes	Hommes
L'Islet	22,0%	23,2%
Les Etchemins	22,1%	21,5%
Beauce-Sartigan	19,9%	23,6%
Robert-Cliche	17,7%	22,5%
La Nouvelle-Beauce	18,2%	21,1%
Lotbinière	17,8%	21,3%
Montmagny	18,7%	20,0%
L'Amiante	15,7%	18,5%
Bellechasse	16,1%	17,4%
Chaudière-Appalaches	12,7%	16,9%
Québec	14,1%	15,9%

1.2 Comment votre région se situe-t-elle par rapport au reste du Québec?

Chaudière-Appalaches se situe, par rapport au Québec, comme suit :

- Si la région a un taux de chômage global inférieur à celui de l'ensemble du Québec, il en va tout autrement dans plusieurs MRC et dans certains groupes d'âge alors que le taux de chômage est plus élevé non seulement par rapport au taux de Chaudière-Appalaches, mais aussi par rapport au taux national moyen. La situation économique favorable n'apparaît donc pas également partagée partout dans la région.
- Dans les MRC où le taux de chômage est égal ou inférieur à la moyenne de Chaudière-Appalaches, le taux d'emploi à temps partiel est souvent supérieur à la moyenne du Québec. Ces emplois à temps partiels peuvent alors être moins rémunérateurs que les emplois à plein temps, encore que les données examinées ne rendent pas compte notamment du type d'emploi en cause. Il demeure que ces données peuvent suggérer un taux important de personnes ayant de faibles revenus d'emploi, lesquelles personnes risquent de vivre la pauvreté si elles ne la connaissent déjà. Il pourrait donc s'agir là de personnes à risque.
- Si la région compte proportionnellement moins de prestataires à l'assistance-emploi que le Québec, ceux de Chaudière-Appalaches représentent le plus fort taux de prestataires avec des contraintes sévères à l'emploi.

⁷ Les données sont triées dans un ordre décroissant en fonction du total des femmes et des hommes par MRC, cette donnée n'apparaissant pas dans le tableau.

- Sur le plan de la scolarité, la région se situe au 13^e rang sur 17 quant à la population de 15 ans et plus, en emploi ou sans emploi, ayant des études postsecondaires qui amènent à une qualification professionnelle. Les personnes en emploi avec un faible niveau de scolarité sont évidemment plus à risque de se retrouver sans emploi dans un contexte économique difficile où elles peuvent être mises à pied. Encore une fois, on pourrait parler ici de personnes à risque de vivre des situations de pauvreté.

1.3 En matière de pauvreté, quelles sont les problématiques les plus importantes dans votre région?

Les problématiques les plus importantes en Chaudière-Appalaches en matière de pauvreté sont les suivantes :

- La région a un faible taux de chômage lorsqu'on la considère sur le plan régional, en comparaison avec l'ensemble des régions du Québec. Cependant, ce taux cache certaines réalités en matière de pauvreté :
 - Taux de chômage important dans certaines MRC : par exemple, chez les femmes et les hommes âgés entre 35 et 54 ans en 1996, trois MRC ont un taux de chômage supérieur à celui du Québec (Tableau 3). De plus, cinq MRC sont considérées par le gouvernement comme étant économiquement moins favorisées : Les Etchemins, L'Islet, Montmagny, L'Amiante et Robert-Cliche (source : Sécurité du revenu).
 - Importance du taux d'emploi à temps partiel dans les MRC où le taux de chômage est égal ou inférieur à celui de la région : cinq MRC comptent en 1996 un taux d'emploi à temps partiel, chez les femmes, supérieur au taux national (Tableau 5). Chez les hommes, le nombre de MRC passe à trois (Tableau 6). Bien que cette comparaison ne tienne pas compte du type d'emploi en cause, on peut raisonnablement supposer que ces chiffres représentent de nombreux ménages à faible ou à très faible revenu.
 - Faible scolarisation notamment chez les jeunes de moins de 35 ans : dans huit MRC en 1996, autant chez les femmes que chez les hommes, le taux de personnes sans diplôme de secondaire V est supérieur au taux national (Tableau 9). Ces chiffres suggèrent une fragilité du taux d'emploi alors qu'un faible niveau de scolarité risque fort d'entraîner la perte d'emplois ou la difficulté d'en trouver un dans un contexte de ralentissement économique, de récession ou de mises à pied massives.
- Chez les prestataires de l'assistance-emploi, important taux de personnes avec des contraintes sévères à l'emploi.
- Exode des jeunes et vieillissement de la population : de plus, les jeunes quittent leur MRC natale, pour leurs études ou le travail, et ne reviennent pas, cette situation entraînant un vieillissement de la population active et une difficulté à recruter de la main-d'œuvre qualifiée.
- Faible densité de la population sur le territoire. En dehors de la Ville nouvelle de Lévis (actuellement les MRC de Desjardins et des Chutes-de-la-Chaudière) où le nombre de personnes au km² est entre 181 et 201, ce nombre se situe entre 9,5 et 31,6 pour les 9 autres MRC. Ceci représente un problème de transport pour une variété de groupes de personnes : travailleurs sans moyen de transport personnel, adultes qui voudraient se perfectionner, personnes isolées, aînés en perte d'autonomie, usagers des services de santé et des services sociaux, jeunes sportifs, etc.

1.4 Quels sont les groupes de personnes les plus touchés par la pauvreté et dans quelles parties du territoire se retrouvent-ils?

Différents groupes de personnes ont déjà été identifiés plus haut comme les travailleurs et les travailleuses à faible revenu et les personnes, femmes ou hommes, sans diplôme de secondaire V, notamment les jeunes de moins de 35 ans. Aux données déjà présentées, soulignons que la disparité intrarégionale en matière de pauvreté se manifeste également lorsqu'on examine l'indice de faible revenu où une part importante du revenu est consacrée à l'alimentation, le logement et l'habillement⁸. Ainsi les Tableaux 11 et 12 présentent les MRC où le taux de faible revenu est supérieur à la moyenne régionale, sur le plan des familles et des personnes hors familles.

Tableau 11 : MRC où le taux de familles⁹ à faible revenu est supérieur au taux régional (1996)

Territoire	Familles à faible revenu
Desjardins	18,9 %
Les Etchemins	15,9 %
Chaudière-Appalaches	14,2 %
Québec	19,4 %

Tableau 12 : MRC où le taux de personnes à faible revenu hors familles est supérieur au taux régional (1996)

Territoire	Personnes à faible revenu
Desjardins	53,7 %
Bellechasse	46,0 %
Les Etchemins	45,7 %
Chaudière-Appalaches	43,4 %
Québec	49,7 %

⁸ Faible revenu : lorsque 54,7% du revenu est consacré à l'alimentation, le logement et l'habillement (Statistique Canada, 1996).

⁹ Familles : groupe de deux personnes ou plus qui vivent dans le même logement et qui sont apparentées par le sang, par alliance, par union libre ou par adoption (appelées « Familles économiques »).

D'autres indices nous permettent de repérer des personnes plus touchées par la pauvreté. Le Tableau 13 présente les deux MRC où le taux de familles monoparentales est supérieur à la moyenne régionale. Le Tableau 14 montre quant à lui les deux MRC où le taux de personnes seules est supérieur au taux de Chaudière-Appalaches. Quoique ces taux ne signifient pas nécessairement qu'il s'agit de personnes pauvres, il est généralement reconnu que les familles monoparentales ont de faibles revenus; ajoutons que dans 80 % des cas environ, le parent est une femme. L'indice des personnes vivant seules est lui aussi à nuancer : le Tableau 14 n'indique pas le niveau de revenu. On observera cependant que les tableaux 13 et 14 identifient les deux mêmes MRC, Desjardins et Montmagny.

Tableau 13 : MRC où le taux de familles monoparentales est supérieur au taux régional (1996)

Territoire	Familles mono- parentales
Desjardins	18,5 %
Montmagny	16,2 %
Chaudière-Appalaches	14,4 %
Québec	20,5 %

Tableau 14 : MRC où le taux de personnes vivant seules est supérieur au taux régional (1996)

Territoire	Personnes vivant seules
Desjardins	26,3 %
Montmagny	25,0 %
Chaudière-Appalaches	22,4 %
Québec	27,3 %

THÈME 2 : ÉTAT DE LA CONCERTATION ET DE LA MOBILISATION

Un important travail de concertation a été fait depuis quelque deux ans sous la coordination du CRCDD de Chaudière-Appalaches. Depuis le Forum régional sur le développement social et la lutte à la pauvreté, en novembre 1997, un plan d'action a été adopté au CRCDD, à la suite d'une consultation régionale, et une table régionale de coordination a été mise sur pied pour voir à l'implantation de ce plan. Des projets prioritaires ont également été identifiés.

2.1 Quelles étapes ont été franchies dans la concertation régionale en matière de lutte contre la pauvreté?

Les étapes franchies dans la concertation régionale en matière de lutte à la pauvreté sont les suivantes :

- Suivi du Forum sur le développement social et la lutte à la pauvreté avec les partenaires de la région (novembre 1997).
- Adoption par le conseil d'administration du CRCDD de Chaudière-Appalaches du Plan d'action 2000-2005 en développement social et lutte à la pauvreté (octobre 2000), après quelque 9 mois de consultation.

- | |
|--|
| <ul style="list-style-type: none">• Consensus régionaux inscrits au Plan d'action 2000-2005 :<ul style="list-style-type: none">– Les personnes pauvres sont pauvres non seulement sur le plan économique mais aussi, et très souvent, elles sont démunies de diverses façons, par rapport à : la formation scolaire; les habilités de base (ex. savoir-être en emploi); la culture générale; la santé physique ou mentale; des accidents; etc.– Il faut agir tant à l'échelle des collectivités locales et régionales qu'à l'échelle des personnes.– On veut favoriser une participation sociale plus active à la mesure de chacune et chacun, ce qui profite non seulement à la personne elle-même, mais à toute la collectivité.– Les actions doivent être centrées pour les personnes démunies; c'est chez ces personnes qu'on veut favoriser une participation sociale plus active.– Il faut privilégier les interventions concertées auprès des personnes démunies, ceci dans un souci d'efficacité et d'économie des ressources (principe d'intersectorialité).– Le développement social repose sur des actions locales, à l'échelle des personnes qu'on veut aider; il est essentiel de développer des liens entre acteurs locaux et acteurs régionaux (principe de l'action locale).– Le développement social doit respecter, chez les gens qu'on veut aider, leur propre capacité de participation sociale, en emploi ou autrement (principe de l'adaptation des mesures aux personnes visées).– Le leadership du CRCDD a été reconnu pour la coordination générale du plan d'action et pour la constitution et l'animation d'une table régionale de coordination. |
|--|

- Constitution, par le CRCDD de Chaudière-Appalaches, de la Table régionale de coordination en développement social et lutte à la pauvreté (octobre 2000), laquelle regroupe des acteurs intervenants de diverses façons par rapport aux personnes démunies (voir au début du présent document).

- Identification de certains projets prioritaires par la Table régionale (voir la question 4.1).

2.2 Quel est l'état de la mobilisation des partenaires en matière de lutte contre la pauvreté?

Avec la Table régionale de coordination en développement social et lutte à la pauvreté, Chaudière-Appalaches s'est doté, il y a maintenant un an, d'une instance de concertation prometteuse pour mobiliser les partenaires. Déjà, cette instance a entrepris de produire des avis dans le cadre de la planification stratégique régionale initiée par le CRCD, ceci afin de mettre en lumière les priorités en matière de développement social et de lutte à la pauvreté. Cette même instance est également l'instigatrice du présent avis. Ajoutons que les travaux de cette jeune instance l'amène à développer des liens avec d'autres groupes ou organisations qui oeuvrent en matière de lutte à la pauvreté, qu'il s'agisse d'instances rattachées au CRCD (ex. Table régionale d'économie sociale) ou, bien entendu, d'organisations partenaires dans la région.

2.3 Comment évaluez-vous la collaboration intersectorielle dans votre région?

La collaboration intersectorielle existait déjà, avant le Plan d'action 2000-2005 en développement social et lutte à la pauvreté, entre différents acteurs de la région. L'adoption de ce plan et la constitution de la Table régionale représentent des outils nouveaux que les acteurs de la région commencent à s'approprier. L'expérience de nombreux acteurs révèle toutefois des difficultés importantes :

- Des acteurs ne se sentent pas concernés ou pas suffisamment concernés par le développement social et la lutte à la pauvreté.
- On résume souvent le lien entre le développement économique et le développement social à la création d'emplois. Au-delà de cela, on ne voit pas le lien entre développement économique et développement social, ce qui handicape la lutte à la pauvreté.

THÈME 3 : DOCUMENT « NE LAISSER PERSONNE DE CÔTÉ ! »

Chacune des sept grandes orientations proposées pour servir de base à l'élaboration de la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté est analysée dans les sections qui suivent.

3.1 Créer la richesse, la partager et développer l'emploi constituent les premiers outils pour lutter contre la pauvreté

Développer l'emploi est un outil important, mais ce n'est pas le seul et pas toujours le premier. Les éléments suivants, notamment, doivent être considérés :

- Un des prérequis à l'emploi est l'adaptation sociale - savoir-être (ex. attitudes en emploi devant l'autorité hiérarchique) et savoir-faire (ex. : discipline personnelle; habiletés sociales). Ce prérequis n'est pas toujours rencontré chez les personnes démunies.
- Chez les personnes qui perdent leur emploi après plusieurs années consécutives dans le même domaine, sans formation académique ou professionnelle, il y a risque de chômage de longue durée conduisant très souvent à l'exclusion économique et sociale ainsi qu'à la pauvreté. La scolarisation et le développement de compétences professionnelles et techniques demeurent très importants non seulement chez les personnes qui viennent de perdre leur emploi, mais chez celles déjà en emploi mais faiblement qualifiées.
- Chez les prestataires de l'assistance-emploi sans contrainte à l'emploi, la peur de l'échec, l'insécurité financière, l'isolement, les problèmes de transport et le manque d'expériences positives de travail sont souvent des obstacles majeurs à l'emploi. Une attention particulière doit être portée à cette clientèle qui présente des risques évidents de chômage de longue durée et la maintient trop souvent dans l'exclusion économique et sociale ainsi que la pauvreté.
- L'accès aux différents services d'un territoire à l'autre est caractérisé par une certaine iniquité compte tenu de l'étendue de la région. L'accès aux services et aux milieux d'emploi est en soi un outil essentiel.

3.2 Miser sur la valorisation du travail ainsi que sur le potentiel des personnes et des collectivités

Cette proposition devrait être inversée dans plusieurs cas. Pensons par exemple que 41,0 % des prestataires de l'assistance-emploi de Chaudière-Appalaches ont des contraintes sévères à l'emploi (Tableau 8). Pensons également aux nombreuses personnes, femmes et hommes, sans diplôme de secondaire V (Tableaux 9 et 10) qui, bien que pouvant être en emploi, risquent davantage que d'autres de vivre la pauvreté. Nous mettons plutôt de l'avant :

- La valorisation des personnes et des collectivités
 - Il importe de valoriser la solidarité et le partage, et ceci, pas uniquement auprès des personnes démunies!
 - Faire prendre conscience aux gens d'une collectivité de leur dynamisme, de leur capacité à prendre leur affaires en main, voire de créer des emplois. On pense ici à la notion de « l'empowerment ».
 - Apprendre qu'on peut être un acteur actif dans sa collectivité, qu'on a le potentiel de faire quelque chose pour sa collectivité. On pourrait s'inspirer, par exemple, du modèle de la valorisation des rôles sociaux en déficience intellectuelle.
 - L'économie sociale, dont les principes et valeurs visent la même finalité de prise en charge et d'amélioration de la qualité de vie des personnes démunies, représente un moyen particulier à considérer.
- La valorisation du travail
 - Il importe de valoriser le travail en tant qu'acte social important, une contribution à la collectivité, à la société.

3.3 Favoriser une prise en charge locale et mobiliser la société civile autour de la lutte contre la pauvreté

Les commentaires sur cette proposition sont les suivants :

- « Mobiliser la société civile » ne doit pas signifier un désengagement de l'État.
- La prise en charge et la mobilisation doivent être à plusieurs niveaux (l'ordre n'est pas hiérarchique) :
 - Au niveau individuel
 - Au niveau de la collectivité locale
 - Au niveau régional
 - Au niveau du gouvernement
- Le niveau du gouvernement est indispensable :
 - Sans appui financier, le risque est grand de démobilisation.
 - Importance du soutien et de la souplesse dans le soutien : éviter les programmes normés!
 - Il est essentiel que le gouvernement démontre que la lutte à la pauvreté est une priorité.
- Faire savoir clairement ce qu'on entend par « société civile », sans oublier :
 - Les personnes
 - Les groupes et associations
 - Les entreprises et autres acteurs économiques
 - Les municipalités

3.4 Agir sur toutes les dimensions de la pauvreté de manière intersectorielle

- Agir de façon globale et continue est essentiel pour lutter contre la pauvreté :
 - Les mesures de six mois ne sont pas suffisantes.
 - Agir de façon globale, c'est considérer, par exemple, que la clientèle judiciarisée a dans certains cas des problèmes de santé mentale, des problèmes de toxicomanies ou encore des problèmes de violence conjugale.
 - Agir de façon globale est important non seulement par rapport à la personne, mais également par rapport au milieu.
- Les différentes dimensions de la pauvreté sont indiquées dans le cadre du Plan d'action 2000-2005 (voir le point 2.1).
- Ce qu'on entend par manière intersectorielle : gouvernement, entreprises privées et organisations communautaires.

3.5 Prévenir la pauvreté par une intervention précoce auprès des enfants

- Pour prévenir : travailler sur les attitudes des personnes démunies.
- Intervenir non seulement auprès des enfants, mais auprès des familles : c'est là que vivent les enfants!

3.6 Améliorer et adapter le filet de sécurité sociale

- Qu'est-ce qu'on entend exactement par « filet de sécurité sociale »?
 - « Aide sociale »
 - Assurance-médicament
 - Gratuité scolaire
- Adapter le filet aux travailleurs à faible revenu :
 - Ces travailleurs éprouvent notamment comme problèmes : garderie, transport et vêtements.
 - Ces travailleurs risquent en effet, sans filet, de se retrouver à la Sécurité du revenu.
 - Ces travailleurs sont beaucoup des femmes.
- Proposition : mesures incitatives à l'emploi.
- Il serait important d'analyser les groupes (clientèles) par territoire; le présent avis va dans ce sens, mais le travail doit être poursuivi.
- Il faut être prudent dans le partage des ressources!
- Quand on dit cibler, ciblons avec vigilance! En effet, il existe des disparités intrarégionales de même que des disparités entre différents groupes de personnes.

3.7 Au sujet des personnes ciblées

- Attention! Souplesse et approche globale dans l'identification des personnes ciblées. Une grande partie des personnes démunies risque de ne pas être rejointe.
- Ne pas oublier qu'on retrouve par exemple parmi les personnes démunies :
 - Femmes célibataires;
 - Femmes âgées;
 - Travailleurs et travailleuses à faible revenu;
 - Travailleurs et travailleuses avec de bons revenus, mais qui sont analphabètes et qui perdent leur emploi;
 - Jeunes travailleurs sans diplôme de secondaire V dont l'emploi est problématique en cas de récession et de mise à pied et,
 - Adultes judiciarisés.

THÈME 4 : PRIORITÉS D'ACTION RÉGIONALES

Plusieurs priorités d'action ont déjà été identifiées à l'échelle régionale pour lutter contre la pauvreté.

4.1 Quelles sont les priorités d'action de votre région en matière de lutte contre la pauvreté?

Les priorités identifiées dans le Plan d'action en développement social et lutte à la pauvreté sont comme suit :

- Cibler les personnes démunies;
- Améliorer chez celles-ci leur participation sociale ou les conditions requises pour une meilleure participation sociale;

À la suite de ces priorités, la Table régionale a formellement identifié des projets prioritaires :

- Le transport collectif;
- L'alphabetisation et,
- Le logement social

De plus, mentionnons qu'à la suite de la consultation d'acteurs locaux, à l'occasion de l'élaboration du Plan d'action 2000-2005 de même qu'à l'occasion des travaux de la Table régionale, des besoins ont été soulignés :

- L'alimentation;
- Les vêtements et,
- La formation aux habiletés de base (savoir-être et savoir-faire)

De nombreux acteurs locaux ont eux-mêmes affirmé que nous devons :

- Consolider ce qui se fait déjà et,
- Tenir compte des projets qui existent déjà, des projets qui sollicitent la participation sociale des personnes démunies (ex. : cuisines collectives où les personnes non seulement s'alimentent, mais apprennent à cuisiner, en plus de socialiser).

4.2 Quels rôles le CRCD de Chaudière-Appalaches, la Ville nouvelle de Lévis et les autres partenaires devraient avoir dans la mise en œuvre de ces priorités ?

Les commentaires de la présente section sont centrés sur trois partenaires : le CRCD, la Ville nouvelle de Lévis et le gouvernement du Québec.

- **CRCD de Chaudière-Appalaches**

Le CRCD de Chaudière-Appalaches intervient déjà activement pour coordonner le Plan d'action 2000-2005 en développement social et lutte à la pauvreté, c'est-à-dire pour favoriser les actions intersectorielles entre les différents acteurs de la région. La question est : comment aller plus loin?

- Inscrire les priorités dans le Plan stratégique régional 2002-2007 (PSR). L'échéancier prévu pour l'adoption de ce plan, après les consultations régionales, est le printemps 2002. La conjoncture est donc propice pour que les différents acteurs de la région indiquent comment ils entendent lutter contre la pauvreté.
- Conclure une entente-cadre : le PSR servira à convenir avec le gouvernement du Québec d'une entente-cadre qui liera les parties sur des axes, des priorités et des objectifs (voir plus bas : Le gouvernement du Québec).
- Préparer et conclure des ententes spécifiques de régionalisation. À l'intérieur de l'entente-cadre, les ententes spécifiques permettent d'associer formellement des partenaires gouvernementaux et régionaux dans la poursuite d'objectifs communs. Ce genre d'outil devrait être davantage employé compte tenu que la lutte à la pauvreté à la fois nécessite l'engagement de nombreux partenaires et requiert que l'on base nos actions sur la situation de la région.
- Donner des avis au gouvernement. Le présent avis constitue un exemple concret de ce rôle.
- Collaborer avec les acteurs locaux. Le CRCD est déjà en lien avec de nombreux acteurs locaux. Les différents réseaux devraient être encore développés.

- **Ville nouvelle de Lévis**

La ville nouvelle de Lévis regroupera quelque 30 % de la population de Chaudière-Appalaches à compter de janvier 2002. Différents indices ont montré plus haut que cette nouvelle municipalité aura elle-même à lutter contre la pauvreté. Voici quelques pistes :

- Collaborer avec les acteurs regroupés au sein du CRCD.
- Assurer un suivi plus fin des données sur la pauvreté pour ne pas gommer les disparités à l'intérieur de la nouvelle municipalité.
- Identifier les « poches de pauvreté ».

- **Le gouvernement du Québec**

- Conclure une entente-cadre avec le CRCD : l'exercice, dès 2002, d'indiquer au CRCD pour quels axes, priorités et objectifs il s'associe, représentera l'occasion pour le gouvernement de signifier comment il entend lutter contre la pauvreté et comment il appuie les actions en région.

4.3 Comment, dans le cadre d'une stratégie nationale de lutte contre la pauvreté, le gouvernement peut mieux soutenir les priorités d'action de votre région?

- Il est important que le gouvernement identifie les priorités et les objectifs nationaux - il a ses responsabilités, non seulement le citoyen, la personne démunie. En matière de lutte à la pauvreté, il faut réduire les écarts sociaux. Différents moyens s'offrent au gouvernement, en particulier :
 - Politiques publiques;
 - Mesures fiscales et,
 - Soutenir, favoriser et encourager les actions régionales; par exemple : ententes spécifiques de régionalisation portant sur la coordination d'actions régionales et locales sur les causes de la pauvreté en Chaudière-Appalaches.

4.4 Quels gestes du gouvernement pourraient favoriser la mobilisation de l'ensemble des partenaires de votre milieu en faveur des personnes en situation de pauvreté ?

- On peut penser d'abord à certains gestes :
 - Que des mesures viennent en soutien à la prise en charge et,
 - La régionalisation.

De plus, le processus de consultation actuel prévoit que le CRCDD proposera un plan d'action au gouvernement pour mobiliser les acteurs de la région dans la lutte à la pauvreté. Ce processus sera l'occasion pour les acteurs de la région de se mobiliser encore davantage autour de cibles communes prioritaires.

RÉFÉRENCES

Conseil régional de concertation et de développement de Chaudière-Appalaches (2000). Plan d'action 2000-2005 en développement social et lutte à la pauvreté. Montmagny. (Plan adopté le 5 octobre 2000 par le conseil d'administration).

Conseil régional de concertation et de développement de Chaudière-Appalaches (2000). Plan d'action 2000-2005 en développement social et lutte à la pauvreté – Complément : état de situation. Montmagny. (données de Statistiques Canada, recensement de 1996 et compilation par Emploi-Québec, Direction de la planification et du partenariat, région de la Chaudière-Appalaches et CRCD de Chaudière-Appalaches, 2000).

Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (2001). Indicateurs relatifs à la pauvreté et à la clientèle prestataire de l'assistance-emploi : régions et ensemble du Québec (1996-2001). s.l. (Direction générale des politiques. Direction de la recherche, de l'évaluation et de la statistique, septembre).

Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (2001). Recueil statistique sur la pauvreté et l'évolution de la clientèle prestataire de l'assistance-emploi dans la région de Chaudière-Appalaches. s.l. (Direction générale des politiques. Direction de la recherche, de l'évaluation et de la statistique, septembre).

Statistiques Canada, recensement de 1996.